

# REGLEMENT PARTICULIER

## 34 ème RALLYE REGIONAL

### DES VIGNES DE REGNIE 21-22 MARS 2025

#### PROGRAMME - HORAIRES

|   |                                       |    |                  |
|---|---------------------------------------|----|------------------|
| Parution du règlement   | <u>uniquement sur le site asab.fr</u> | le | 3 Février        |
| Ouverture des engagements   |                                       | le | 3 Février        |
| Clôture des engagements   |                                       | le | 10 Mars à minuit |
| Parution du Carnet de route   |                                       | le | 15 Mars          |
| Vérification administratives préliminaires<br>et Distribution du road book                                      |                                       | le | 16 Mars          |
| Publication de la liste des engagés   |                                       | le | 19 Mars          |
| Vérification technique<br>et administratives complémentaires de 17 H 00 à 22 H 00                               |                                       | le | 21 Mars          |
| 1ère réunion des Commissaires Sportifs : 6 H 15   |                                       | le | 21 Mars          |
| Vérification technique<br>et administratives complémentaires de 6 H 15 à 6 H 45                                 |                                       | le | 22 Mars          |
| Publication des équipages admis au départ, et ordre<br>et heures de départ de la 1 ère étape 7 H 00             |                                       | le | 22 Mars          |
| Départ de Régnié-Durette à 7H 45  |                                       | le | 22 Mars          |
| Publication des résultats officiels du rallye 30 minutes après<br>L'entrée au parc du dernier concurrent arrivé |                                       | le | 22 Mars          |
| Remise des prix 1 H 00 après diffusion du classement définitif  |                                       | le | 22 Mars          |

#### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Du Beaujolais organise le 34 ème Rallye des Vignes de Régnié en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA **N° 26 du 17 DECEMBRE 2024**

Et la Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes **N°R5 du 17 DECEMBRE 2024**

#### ADRESSE DES ENGAGEMENTS

Adresse Postale : **Astrid BLANCHARD**

**71 Imp de la RONZE**

**69430 St Didier sur Beaujeu**

Tel/Fax : 06.75.54.58.04 "privilégier les sms" ou appel après 16h

Mail : [asab@asab.fr](mailto:asab@asab.fr) Site internet : [www.asab.fr](http://www.asab.fr)

*En qualité d'organisateur administratif et technique*

**Organisateur technique ASA Beaujolais**

#### **1.1P. OFFICIELS**

|                              |                              |               |
|------------------------------|------------------------------|---------------|
| <b>Président Collège</b>     | <b>Mr Louis Jean VILLARD</b> | <b>12774</b>  |
| <b>Membre Collège</b>        | <b>Mr Robert MORANGE</b>     | <b>1981</b>   |
| <b>Membre Collège</b>        | <b>Mr Emmanuel VEYRET</b>    | <b>1316</b>   |
| <b>Secrétaire du collège</b> | <b>Mme Geneviève VILLARD</b> | <b>12778</b>  |
| <b>Juge de Fait</b>          | <b>Mr Roland FAYARD</b>      | <b>30129</b>  |
| <b>Juge de Fait</b>          | <b>Mr René DESROCHE</b>      | <b>1726</b>   |
| <b>Directeur de course</b>   | <b>Mr Daniel VERNET</b>      | <b>147321</b> |

|                                       |                     |        |
|---------------------------------------|---------------------|--------|
| Directeur de course adjoint           | Mme Emilie TRAMONT  | 179324 |
| Directeur de course adjoint           | Mr Bruno MUSELLI    | 2703   |
| Directeur de course adjoint Tricolore | Mr Thierry HERITIER | 27682  |
| Voiture Damier                        | Mr Daniel BERTHON   | 1621   |

### ES 1.3.5.

|                                  |                         |        |
|----------------------------------|-------------------------|--------|
| Directeur de course ES St BONNET | Mr Marc HABOUZIT        | 7145   |
| Directeur de course adj          | Mme Christelle HABOUZIT | 128356 |
| Directeur de course adj          | Mr Gibert REVEL         | 208706 |

### ES 2.4.6

|                                   |                      |        |
|-----------------------------------|----------------------|--------|
| Directeur de course ES REGNIE     | Mr Laurent BENOIT    | 46771  |
| Directeur de course adjoint       | Mr Sébastien CURRAT  | 5177   |
| Commissaire technique responsable | Mr Jean Marc RANCON  | 14085  |
| Commissaire technique             | Mr Alain BILLOUD     | 13082  |
| Commissaire technique             | Mr Georges SANDELION | 245840 |
| Commissaire technique             | Mr Christian RACHEX  | 44181  |
| Commissaire technique             | Mr Yannick BOSSEAU   | 223616 |
| Commissaire technique             | Mr André BOIVIN      | 3572   |
| Relations avec les concurrents    | Mr Fabien PASCAL     | 154264 |
| Relations avec les concurrents    | Mme Jocelyne MUGNIER | 23843  |
| Relations avec les concurrents    | Mr                   |        |
| Classements informatiques         | Mr Jean Paul DURAND  | 27683  |

### **1.2P. ELIGIBILITE**

Le Rallye des vignes de Régnié compte pour :

- La coupe de France des rallyes 2025 coefficient 2
- Le championnat de la Ligue du Sport Auto Rhône-Alpes 2025.

### **1.3P. VERIFICATIONS**

#### **ADMINISTRATIVES PRELIMINAIRES**

Le Samedi 15 Mars de 8 h 45 à 12 H 00 et de 13 H 45 à 17 H 00

Et le Dimanche 16 Mars de 8 H 45 à 12 H 00 au Caveau de Régnié-Durette

Ils recevront les documents et stickers nécessaires à l'identification de leur voiture et divers autres documents, notamment les obligations auxquelles ils seront soumis (marquage, carnet de reconnaissance, etc...).

#### **TECHNIQUES et ADMINISTRATIVES COMPLEMENTAIRES**

Les horaires de convocations aux vérifications Techniques seront consultables sur le site : [www.asab.fr](http://www.asab.fr)

Elles auront lieu : (L'Espace Loisirs à REGNIE-DURETTE)

Le Vendredi 21 Mars de 17 H 00 à 22 H 00 et le Samedi 22 Mars de 6 H 15 à 6H45

Tous les équipages participant au rallye doivent se présenter au complet aux vérifications conformément à la réglementation.

Les équipages se présentant en retard se verront infliger les pénalités prévues aux Prescriptions Générales FFSA. Les vérifications finales, en cas de démontage, seront effectuées :

Garage W. BOSCH route de Monsols 69430 St Didier sur BEAUJEU

Taux Horaire de main-d'œuvre 60 € TTC

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au Rallye des Vignes de Régnié doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 10 mars 2025 minuit .....

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 185 voitures maximum (Moderne et VHC).

3.1.11.1P. .... Les droits d'engagement sont fixés :

a) Avec la publicité facultative des organisateurs à .....360 €

• c) sans la publicité des organisateurs à.....720€

b) Pour les équipages (Pilote et Copilote) licenciés à L'A.S.A.B. en cours

• c) avec la publicité des organisateurs à.....330 €

Le règlement de l'engagement sera à établir au nom : A.S.A. Beaujolais

Les engagements pourront être pris directement sur le site <http://engagement.ffsa.org/> ou <https://www.asab.fr/> (règlement par virement/ CB / ou cheque par la poste)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Pour la confirmation d'engagement se référer à la liste des engagés visible sur le site : [www.asab.fr](http://www.asab.fr)

Les pilotes prioritaires perdront leur priorité d'engagement dès l'ouverture d'une liste d'attente mais en cas de participation au rallye, ils retrouveront leur priorité sur l'ordre des départs.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de L'épreuve du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

- de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le Rallye,
- de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée UNIQUEMENT DANS LES PARCS D'ASSISTANCE « Agamy - Cave de Quincié »

Le parc d'assistance sera autorisé uniquement aux équipes d'assistance muni de l'autocollant de l'organisation distribué aux vérifications administratives

Le Vendredi 21 Mars 2025 14h00

Le non-respect de ces consignes sera sanctionné.

### 4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

### 4.6. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux plaques (210mm x 140mm), l'une située à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro de plaque sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.

Position de la plaque avant : située dans l'angle supérieur droit du pare-brise.

Position de la plaque arrière : située à l'emplacement de la plaque d'immatriculation arrière.

Couleur : traits noirs sur fond blanc.

Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 mm x 110 mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues dans le règlement standard FFSA.

## ARTICLE 5P. PUBLICITE

Sera communiquée par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de des vignes de Régnié représente un parcours de 169.95kms.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.90 kms.

Les épreuves spéciales sont : ES 1 / 3 / 5 Col de St BONNET .....7.2 Kms  
ES 2 / 4 / 6 CRU REGNIE .....6.1Kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Seulement 3 passages au total par ES et par concurrent sont autorisés

Pour L'ES 1 / 3 / 5 Col de St BONNET et Pour L'ES 2 / 4 / 6 CRU REGNIE

- Le Samedi 15 Mars 2025 de 9 H 00 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 17 H 30
- Le Dimanche 16 Mars 2025 de 9 H 00 à 12 H 00
- Le Vendredi 21 Mars 2025 de 13 H 00 à 17 H 00

Distribution du road book le Samedi 15 Mars de 8 h 45 à 12 H 00 et de 13 H 45 à 17 H 00

Et le Dimanche 16 Mars de 8 H 45 à 12 H 00 au Caveau de Régnié-Durette

Le Vendredi 21 Mars à partir de 12 H 45 Espace Loisir de Régnié-Durette

Des contrôles seront effectués

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

### 7.2.11P.

Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Chasubles Orange
- Chef de poste : Chasubles Orange

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX

Prix en chèques + coupes

|      | SCRATCH | GROUPE       |                    |                    | CLASSE       |                    |                   |                    |                     |                     |
|------|---------|--------------|--------------------|--------------------|--------------|--------------------|-------------------|--------------------|---------------------|---------------------|
|      |         | 1<br>Partant | 2 et 3<br>Partants | + de 3<br>Partants | 1<br>Partant | 2 et 3<br>Partants | 4 à 7<br>Partants | 8 à 11<br>Partants | 12 à 15<br>Partants | + de 16<br>Partants |
| 1er  | 480€    | 160€         | 260€               | 260€               | 160€         | 360€               | 360€              | 360€               | 360€                | 360€                |
|      | +coupe  | +coupe       | +coupe             | +coupe             | +coupe       | +coupe             | +coupe            | +coupe             | +coupe              | +coupe              |
| 2ème | 380€    |              |                    | 220€               |              |                    | 220€              | 220€               | 220€                | 220€                |
|      | +coupe  |              |                    | +coupe             |              |                    | +coupe            | +coupe             | +coupe              | +coupe              |
| 3ème | 280€    |              |                    |                    |              |                    | 160€              | 160€               | 160€                | 160€                |
|      | +coupe  |              |                    |                    |              |                    | +coupe            | +coupe             | +coupe              | +coupe              |
| 4ème |         |              |                    |                    |              |                    |                   | 130€               | 130€                | 130€                |
|      |         |              |                    |                    |              |                    |                   | +coupe             | +coupe              | +coupe              |
| 5ème |         |              |                    |                    |              |                    |                   |                    |                     | 110€                |
|      |         |              |                    |                    |              |                    |                   |                    |                     | +coupe              |

**1er EQUIPAGE FEMININ 360 € + 1 coupe**

*Les prix sont cumulables.*

*Les coupes ne sont pas cumulables.*

TOTAL DES PRIX DISTRIBUABLES

**28170 €**

*La remise des prix se déroulera l'Espace loisir de REGNIE-DURETTE*

*Le : 22 Mars 2025 1h00 après diffusion du classement définitif*

# REGLEMENT PARTICULIER

## 12 ème RALLYE VIGNES DE REGNIE VHC

### 21-22 MARS 2025

Le rallye VHC (Véhicules Historiques de Compétition) reprend l'ensemble de la réglementation de la discipline moderne, complétée par les présentes règles spécifiques. Seule la réglementation technique diffère.

Le Rallye des vignes de Régnié VHC compte pour :

- La coupe de France des rallyes VHC 2025
- Le championnat de la Ligue du Sport Auto Rhône-Alpes. 2025

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N° 26 du 17 DECEMBRE 2024

Et la Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes

N°R5 du 17 DECEMBRE 2024

#### ART 1 - ORGANISATION

Voir le règlement particulier du rallye.

Les Véhicules Historiques de Compétition partiront devant les voitures modernes

|   |                      |        |
|---|----------------------|--------|
| Commissaire technique VHC                     | Mr Jean Claude CARRE | 13049  |
| Chargé des relations avec les concurrents VHC | Mr Fabien PASCAL     | 154264 |

Le nombre des engagés est fixé à 185 voitures maximum (Moderne et VHC).

#### Droit d'engagement

Pour les VHC.....285 €

Pour les équipages (Pilote et Copilote) licenciés à L'A.S.A.B. en cours .....255 €

#### ART 1.3 REGLEMENTATION TECHNIQUE

La réglementation technique est contenue dans l'Annexe K du Code Sportif de la FIA et est présentée dans le France Auto Réglementation Technique 2024.

L'Annexe K complète (voitures éligibles, préparation, sécurité, publicité), particulière aux Véhicules Historiques de Compétition, est disponible sur simple demande à la FFSA, sur les sites [www.ffa.org](http://www.ffa.org) et [fia.com](http://fia.com).

Le Passeport Technique Historique **FIA International (PTH)** ou le **Passeport Technique Historique FFSA National (PTN)** est obligatoire pour prendre part à un rallye VHC (*sauf catégorie Classique*).

En cas de modification de tout ordre, sa mise à jour par la FFSA est impérative, toute voiture devant être strictement conforme à son PTH/PTN. Une non-conformité lors des contrôles d'un rallye entraînera le rejet de la voiture, mais en aucun cas son déclassement dans un autre groupe.

La FFSA reste propriétaire du PTH/PTN qui doit obligatoirement être signée par le concurrent. Tout changement de propriétaire doit être indiqué.

Le passeport technique fédéral est obligatoire pour toute voiture appartenant à un licencié FFSA.

Les vérifications techniques doivent être faites par un Commissaire Technique validé VHC par la FFSA.

*Participation autorisée si Passeport Technique Historique en cours (PTH FIA international ou PTN FFSA national)*

#### ART 4 VOITURES AUTORISEES

4.1 Sont autorisées les voitures à définition routière, des Annexes K et J en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, I, J1 et J2 (de 1947 à 1990) ainsi que les voitures du Groupe Classic de compétition de 1977 à 1990 en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un Commissaire Technique qualifié (classement séparé)

#### ART 5 - ASSISTANCE - PUBLICITE - RECONNAISSANCES - EPREUVES SPECIALES

*L'assistance sera autorisée UNIQUEMENT DANS LES PARCS D'ASSISTANCE « Ancienne discothèque L'Arc En Ciel Pont des Samsons Quincie en Beaujolais »*

*Le parc d'assistance sera autorisé uniquement aux équipes d'assistance muni de l'autocollant de l'organisation distribué aux vérifications administratives*

#### ART 9 - CLASSEMENT

Voir réglementation générale VHC France Auto

#### ARTICLE 10P. PRIX

Aucun prix en numéraire, mais tous les participants classés seront récompensés par l'organisateur.